Pôle Formation et Conseil

Tarif entreprises		Tarif particuliers		Frais de déplacements des			
Individuel	Collectif ¹	Individuel	Collectif ¹	formateurs			
Par personne	Par personne et jusqu'à 5 personnes ²	Par personne	Par personne et jusqu'à 5 personnes ²	Compris jusqu'à 30 km du siège social de GRAMMA			
Formation à l'Attestation de Connaissance des Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques (ACACED)							
Espèces canine, féline ou NAC Tarif pour une espèce (voir également la grille tarifaire ACACED)							
222.6	•			Au-delà,	participat	tion forfaitaire	aux
320 €	320 €	320 €	320 €	frais de déplacement et d'hébergement ³			
Formation SENSIBILISATION à la MEDIATION ANIMALE							
1199 €	805 €	650 €	650 €	Au-delà, frais d'héberge	de d	tion forfaitaire déplacement	aux et
FORMATION « EXERCER LA MEDIATION ANIMALE DANS UNE DEMARCHE PROFESSIONNELLE ETHIQUE ET RESPONSABLE »							
3475 €	3050 €	2490 €	2490 €	Au-delà, frais d'héberge	de d	tion forfaitaire déplacement	aux et

¹ Est considéré comme collectif un groupe de 2 à 5 personnes.

Toutes nos formations sont maintenues sous réserve d'un minimum de personnes (voir sur le programme de formation).

Les conditions générales de ventes sont validées et reprises dans la convention ou le contrat de formation signé par les parties avant la mise en œuvre de l'action de formation.

Ce document reprend le descriptif de l'action (Intitulé, nature et caractéristique de l'action de formation, durée, dates, bénéficiaire, horaire, programme, lieu), les délais de rétractation, les modalités d'interruption de stage (durant le délai de rétractation, cessation anticipée, annulation de force majeure), la date d'effet et la durée de la convention, les modalités de facturation de la prestation (tarif TTC, moyens de paiements), l'application de la protection des données confidentielles du client, les recours en cas de litige.

Fait à lbos le 1^{er} juillet 2025 L'organisme de Formation



1

² Au-delà de 5 personnes, une étude précise et un devis sont effectués et transmis au demandeur.

³ Les frais de déplacement s'élèvent à 0,50 € par kilomètre pour un déplacement dans la zone Grand Sud-Ouest. L'hébergement doit être proposé par le demandeur qui le prend à sa charge.